

Parc naturel régional Livradois-Forez

Révision de la Charte du Parc Livradois-Forez

Finalisation du projet de Charte 2026 - 2041

26 réunions locales
de novembre 2024 à juin 2025



l'Auvergne, côté soleil levant

Qu'est-ce qu'une démarche de révision de Charte ?

- La révision de la Charte d'un Parc naturel régional est une démarche au long cours, qui se déroule **sur 4 à 5 ans**.
- Elle s'inscrit dans **une démarche** fixée par le Code de l'environnement.
- Pour le Livradois-Forez, elle a démarré avec le vote du Comité syndical du 21 mai 2021 et la délibération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 15 octobre 2021 prescrivant le périmètre d'étude. **Elle se terminera en 2026**.
- À l'issue de la révision, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez coordonnera la mise en œuvre du nouveau projet de territoire élaboré collectivement, **jusqu'en 2041**.



Engagements des signataires



Partageons les 3 fondamentaux d'une Charte de Parc

1. C'est une **vision à 15 ans** de l'évolution souhaitée du territoire
2. Un **projet de préservation & de développement** fondé sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers
3. Un **projet collectif** impliquant :
 - le syndicat mixte du Parc, garant de la cohérence des actions,
 - **les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région, tous signataires de la Charte,**
 - et l'État.

CE N'EST DONC PAS SEULEMENT « le projet du syndicat mixte du Parc »...
mais C'EST « le projet du territoire » !



Mais pour bien comprendre ... revenons aux textes

Le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard des **cinq critères** fixés par les dispositions de l'article R. 333-4

- ➔ La **qualité et l'identité du territoire**, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages
- ➔ La **cohérence et la pertinence des limites du territoire** au regard de ce patrimoine et de ces paysages
- ➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux
- ➔ La **capacité du syndicat mixte du Parc à conduire le projet**
- ➔ La **détermination des collectivités territoriales** (Région, Départements, communes) **et les EPCI à fiscalité propre**



➔ La **qualité du projet de Charte** au regard des attendus nationaux

Un projet qui vise plusieurs finalités :

- 1) **Protéger** les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- 2) **Contribuer à l'aménagement du territoire**
- 3) **Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie**
- 4) **Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public**
- 5) Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires** dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à **des programmes de recherche.**



L'élaboration du projet de Charte



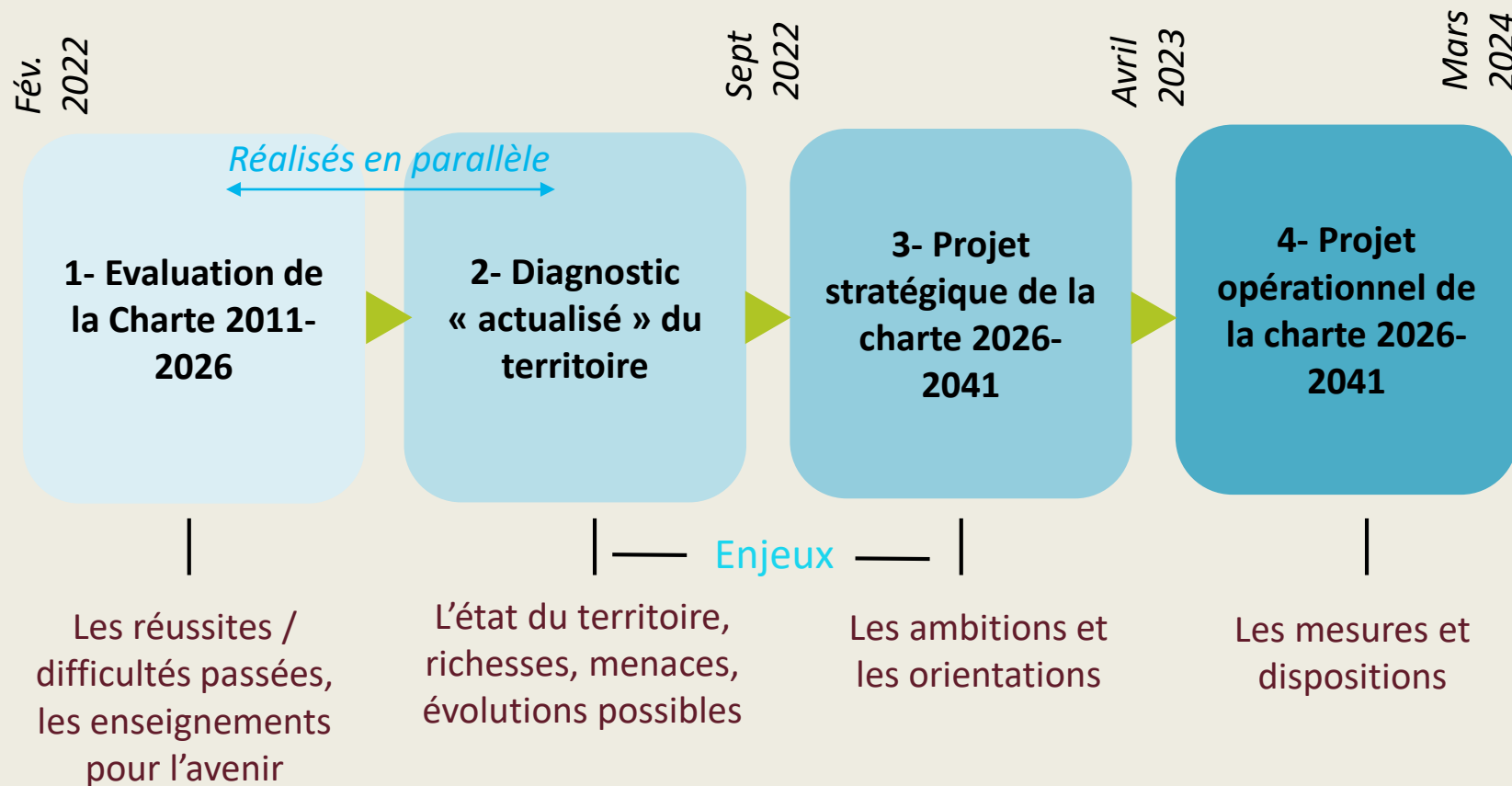
Le périmètre de révision de la Charte

191 communes (+8%)
353 815 ha (+7%)
113 945 habitants (+13%)

- 14 EPCI (dont 4 nouveaux)
- 1 Région (AURA)
- 4 Départements (63, 43, 42, 03)
dont 1 nouveau (03)



Les étapes de la construction du projet de Charte



Les différentes instances de concertation et de travail



15 Ateliers thématiques
8 Ateliers défis
11 Groupes projet

**Rencontres
bilatérales avec les
partenaires**

**3 séries de
5 Ateliers
territoriaux avec
les élus locaux**

**5 Comités
techniques**

**1 Atelier institutionnel avec les
EPCI et 2 Ateliers engagements
avec les signataires (État,
Région, Départements, EPCI)**

**8 réunions de
l'exécutif du syndicat
mixte du Parc**

**3 réunions
du Conseil
scientifique**

**Concertation citoyenne :
2 Tournées participatives et
3 Assemblées citoyennes**

**6 Comités
de pilotage**





En résumé, le projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez :

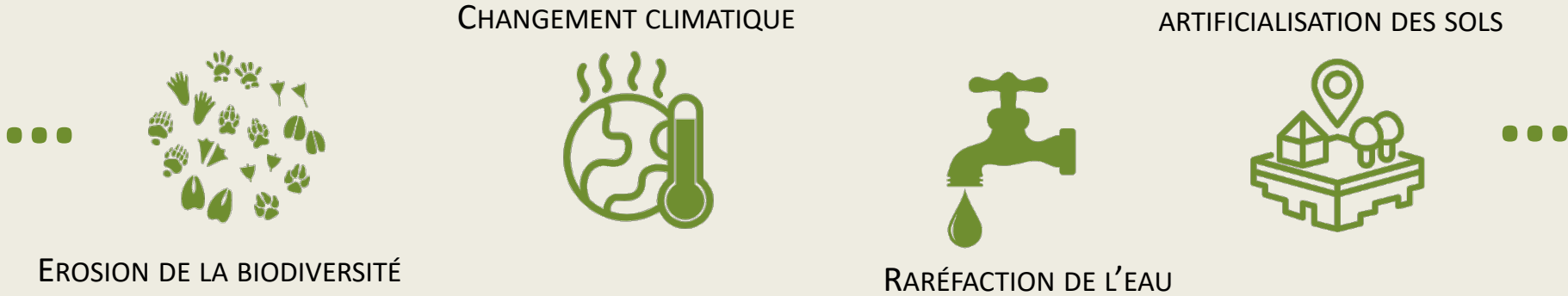
- a été arrêté par le Comité syndical du Parc en avril 2024,
- puis a fait l'objet d'un examen favorable par le Conseil régional AuRA en mai 2024,
- est le résultat d'un travail collectif et collaboratif,
- concilie des points de vues variés,
- traduit un compromis entre des intérêts divers.



Le projet de Charte 2026 - 2041



Entre plancher social et plafond environnemental



REVENUS

EDUCATION

SANTÉ

ALIMENTATION

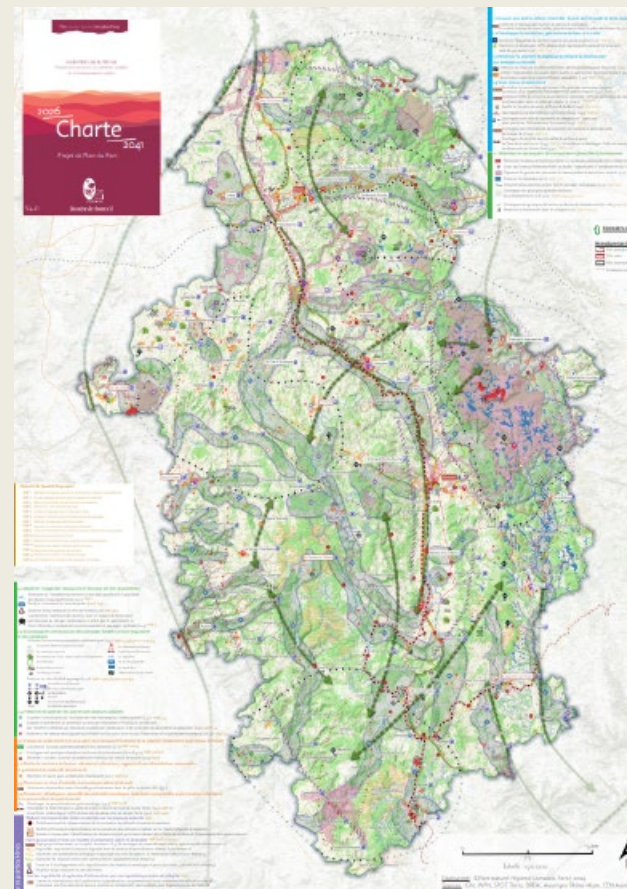




Le projet

3 AMBITIONS

déclinés en 12 ORIENTATIONS
et 33 MESURES...



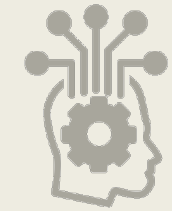
...transcrites dans le
PLAN DU PARC



Ambition 1 : Un territoire solidaire, sobre et épanouissant (1/2)



- Une charte qui se préoccupe des **précarités** (des inégalités liées à la santé, mobilité, alimentation, logement, accès à l'emploi et aux services) et du **lien social** sous couvert d'un engagement des signataires en fonction de leurs compétences



- Passer un cap de la connaissance au passage à l'acte (médiation) : Un **accompagnement plus fort de l'ensemble des acteurs** dans les changements nécessaires pour assurer les transitions



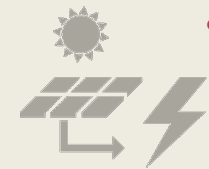
- Un réseau d'acteurs culturels (dont les EPCI) redynamisés qui peut s'appuyer sur le SM PNR pour faire perdurer cet élan collectif à différentes échelles territoriales et pérenniser **l'offre culturelle**



Ambition 1 : Un territoire solidaire, sobre et épanouissant (2/2)



- Une trajectoire de **réduction des consommations énergétiques** (-30% à l'horizon 2041) assise sur des accompagnements ciblés sur les principaux postes de consommations (habitat, mobilité, industrie, collectivités)



- Un développement de la **production d'énergies renouvelables** (couverture de 50% des consommations à l'horizon 2041), basé sur un mix énergétique et fermement encadré pour ne pas sacrifier les valeurs patrimoniales du territoire (priorités et conditions d'implantation des dispositifs)



- Une **diversification de l'offre de logements**, en s'appuyant sur des politiques confortées de revitalisation des centralités et de reconquête de la vacance, dans le respect des patrimoines



- Une volonté d'améliorer **les mobilités** malgré un contexte d'espace rural morcelé en matière d'organisation des compétences : Poursuite des travaux de structuration des aménagements cyclables et maintien des infrastructures ferroviaires

Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

- La **biodiversité** : une ambition collective ! Une stratégie biodiversité qui repose à la fois sur le renforcement du réseau d'aires protégées (+5% de zones de protection forte) et sur le développement de pratiques favorables à la **biodiversité** (en lien avec l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire)



- Un déploiement et une cohérence d'outils au service d'une meilleure **gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** dans un contexte cristallisant de dérèglement climatique



- Les **sols** : une nouvelle préoccupation pour assurer leurs multiples fonctions (rétention en eau, biodiversité, stockage carbone, valeur agronomique) et restaurer ceux qui sont dégradés



- Des dispositions confortées pour la préservation et l'appropriation des **paysages** et des **patrimoines bâtis**



Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire



- Une mise en ordre de marche collective pour une **meilleure gestion de la forêt** mais conditionnée au bon vouloir d'un jeu d'acteurs complexe - des objectifs affirmés et assumés pour une gestion durable et un maintien des scieries de service



- Des lignes directrices claires pour les **productions et les pratiques agricoles** des 15 prochaines années mettant l'accent sur la nécessaire mutation des filières (production, commercialisation), la mise en place de politiques foncières et d'accompagnement à l'installation et le développement de l'agroécologie



- Des choix affirmés sur les **modèles économiques** « de demain » ciblant l'accueil d'activités responsables et engagées et la mutation des modèles actuels, dans un contexte industriel en évolution



- Des dispositions pour renforcer la destination « Livradois Forez » en développant en particulier **une offre touristique expérientielle et responsable**

Trois Mesures particulières

1/ Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable

-> Un urbanisme repensé selon une approche qualitative et non quantitative

Sous-mesure 1 – Un usage des sols sobre, équilibré et pérenne

Sous-mesure 2 – un réseau de villes, de bourgs et de village rénovés, attrayants et habitables

Sous-mesure3 – Une exigence d'exemplarité des projets en dehors des enveloppes urbaines existantes

2/ Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels



3/ Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée

Dispositions fortes

- Limiter et harmoniser les différents dispositifs de publicité et de signalétique
- Accompagner l'exercice du pouvoir de police
- Actualiser la charte signalétique du Parc et mettre en œuvre des actions ciblées sur des sites à enjeux

Modalités d'ordre réglementaire

- 12 communes qui peuvent être concernées par la réintroduction
- Des règles du jeu à intégrer dans les RLP(i)



| | | |
|--|---|--|
| 1 - Un territoire solidaire, sobre et épanouissant | 1.1 - S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération | 1.1.1 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités * |
| | | 1.1.2 - Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs |
| | | 1.2.1 - Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions |
| | 1.2 - Développer la médiation, génératrice de liens et de sens | 1.2.2 - S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture |
| | | 1.3.1 - Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques * |
| | 1.3 - Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées | 1.3.2 - Miser sur les ressources locales, dans le respect des paysages et des milieux, pour accélérer la production d'énergies renouvelables |
| | 1.4 - Vivre mieux et sobrement | 1.4.1 - Produire une offre diversifiée de logements confortables, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant 1.4.2 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain * 1.4.3 - Construire une offre cohérente de mobilités alternatives |
| 2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient | 2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels | 2.1.1 - Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales * 2.1.2 - Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces 2.1.3 - Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective |
| | 2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes | 2.2.1 - Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés * 2.2.2 - Préserver et restaurer les sols 2.2.3 - Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources * |
| | 2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions | 2.3.1 - Lutter contre la banalisation du territoire par la préservation des structures paysagères * 2.3.2 - Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs |
| | 2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale | 2.4.1 - Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages * 2.4.2 - Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation 2.4.3 - Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Forez |
| | | 3.1.1 - Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle 3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt * |
| | 3.1 - S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire | 3.1.3 - Consolider et développer les capacités de valorisation du bois |
| | 3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé | 3.2.1 - Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité * 3.2.2 - Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation 3.2.3 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé |
| 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire | 3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié | 3.3.1 - Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées 3.3.2 - Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale |
| | 3.4 - Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines | 3.4.1 - Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable * 3.4.2 - Renforcer la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez » |
| | | |
| | | |
| Mesures particulières | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels * - Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable * - Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée | |

Les particularités du projet de Charte 2026-2041



La garantie des valeurs patrimoniales du Parc

Une attention particulière portée aux espaces à vocation écologique, hydrologique, agricole et paysager à travers :

LES ESPACES DE SENSIBILITÉ MAXIMALE

n'ont pas vocation à accueillir tout projet, opération et activité qui remettrait en cause leur intérêt écologique

sauf ceux/celles nécessaires à leur préservation, à la mise en valeur de leurs caractéristiques intrinsèques ou apportant un gain écologique aux milieux concernés.

- Les aires protégées sous protection forte
- Les îlots de sénescence
- Les forêts patrimoniales
- Les tourbières et sites tourbeux
- Les zones humides
- Les cours d'eau inventoriés
- Les prairies permanentes abritant un habitat d'intérêt communautaire



- Les sites Natura 2000
- Les espaces naturels
- Les ZNIEFF I
- Les têtes de bassin versant
- Les forêts anciennes
- Les pâturages d'estives

LES ESPACES DE FORTE VALEUR PATRIMONIALE

peuvent accueillir les projets et activités, si ceux-ci/celles-ci n'altèrent pas le patrimoine concerné et font l'objet d'une intégration environnementale et paysagère optimale

- Les prairies semi-naturelles
- Les productions agricoles de long terme
- Les terres arables
- Les sites classés et les sites inscrits
- Les éléments, bâtis ou non, liés à l'eau
- Les sites géologiques d'intérêt



Une stratégie paysagère renforcée

Structures paysagères à préserver :

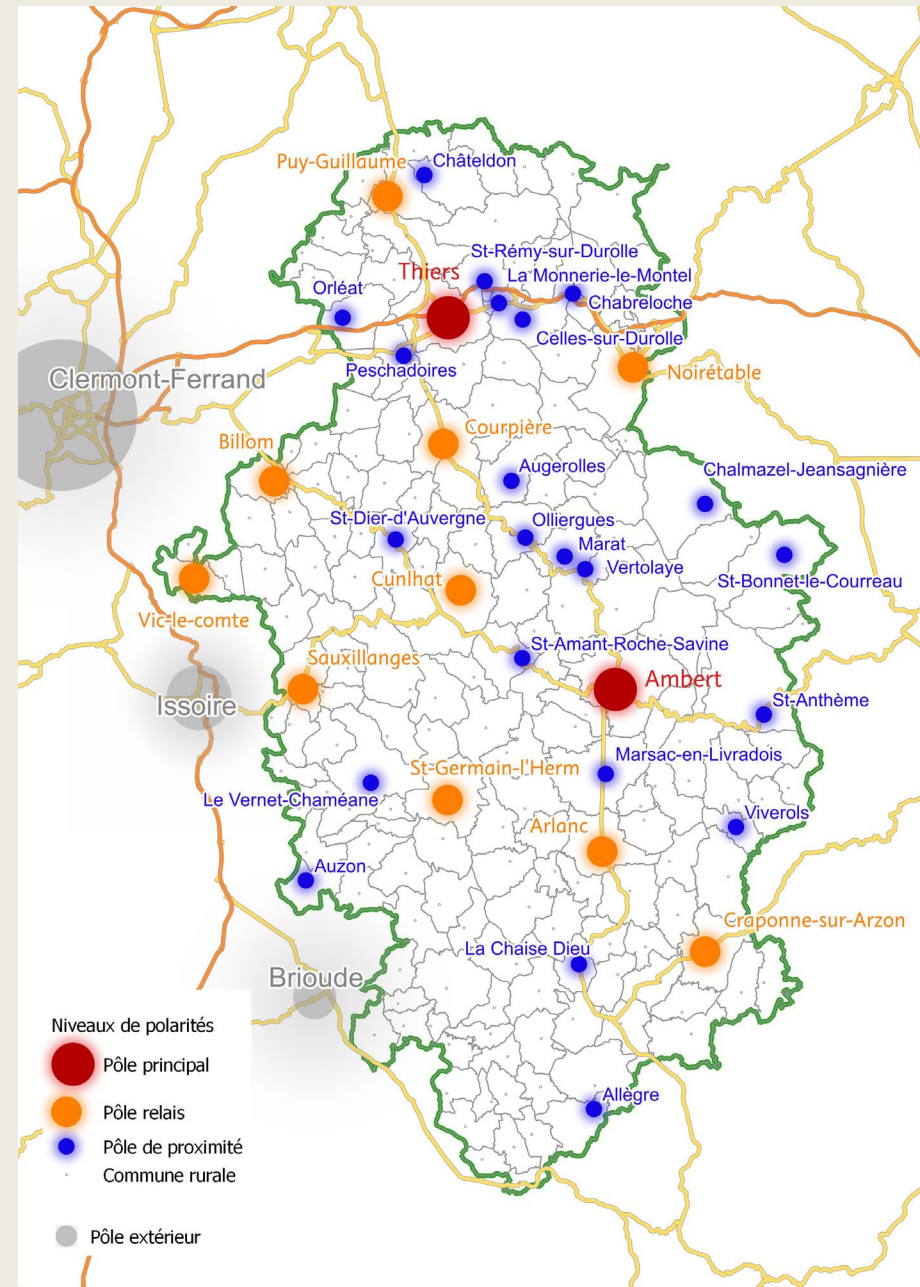
- Les haies, les arbres isolés et d'alignement
- Les murets en pierre
- La mosaïque agricole
- L'agriculture vivrière
- Le couvert forestier continu et varié
- Les forêts patrimoniales
- Les clairières
- Les milieux humides et tourbières
- La Dore
- Les rivières et les ripisylves
- Le patrimoine hydraulique (rouets, moulins, biefs)
- Les jasseries
- Les coudercs et les biens de sections
- L'architecture de cueillette (pisé, pierre et bois)
- Les bourgs et hameaux vivants
- Les silhouettes de bourg
- Le patrimoine ferroviaire
- L'obscurité et la voie lactée



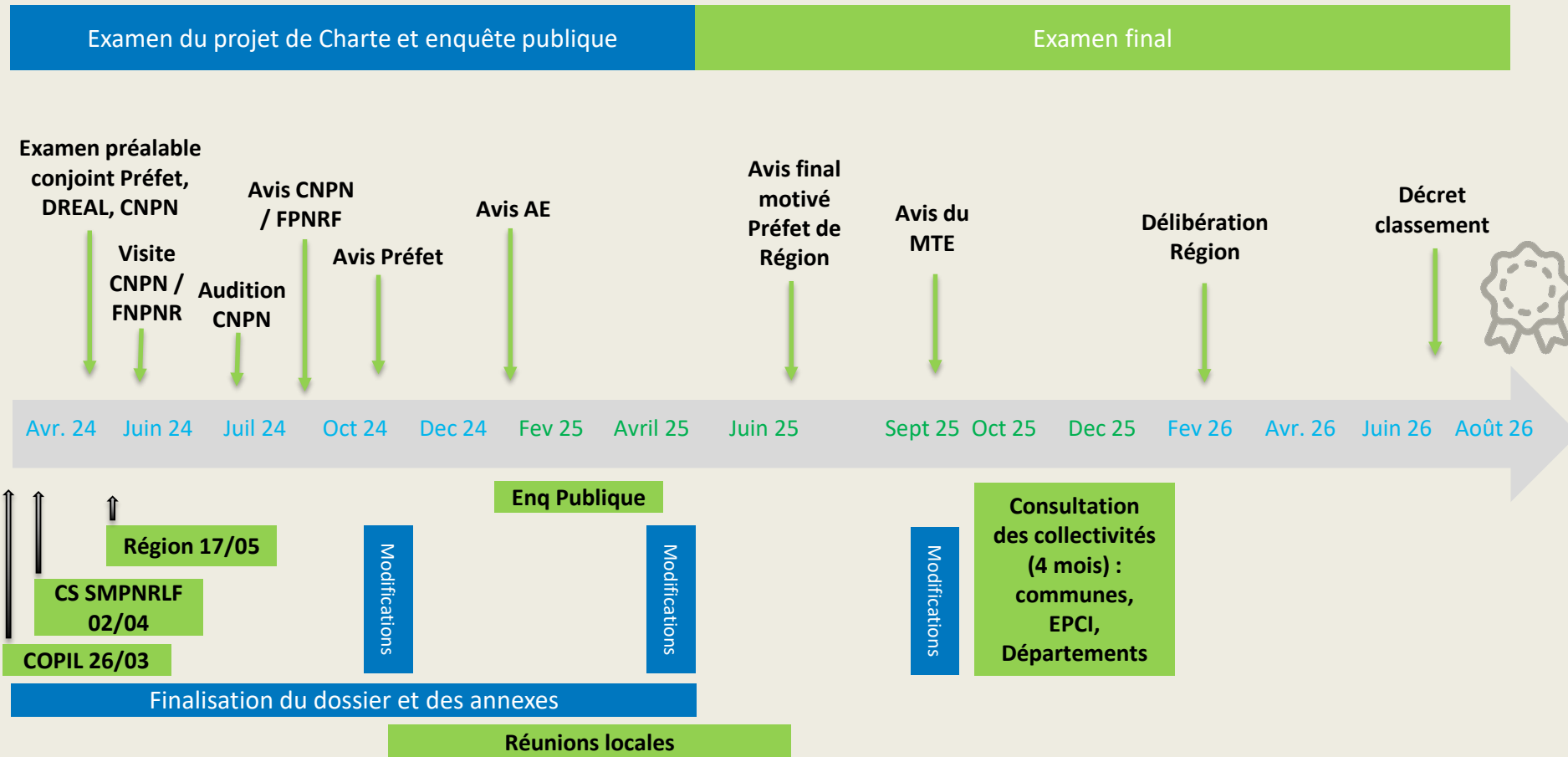
L'armature territoriale

Les dispositions de la Charte liées à l'armature territoriale indiquent des **priorisations stratégiques** à établir dans les documents règlementaires (SCoT, PLUi, RLP) notamment sur les questions :

- revitalisation des centres bourgs
- création de diversité de logements et résorption de la vacance des logements
- développement d'une offre maillée de transports publics entre les pôles de l'armature
- maintien et de développement d'une offre de services
- renforcement du maillage des maisons et centres de santé
- mise à disposition de foncier à vocation économique et de locaux d'activités



Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte 2026-2041



CNPN : Conseil national de la protection de la nature
 FPNRF : Fédération nationale des Parcs naturels régionaux
 MTE : Ministère de la transition écologique
 AE : Autorité environnementale



Site internet dédié

<https://2041.parc-livradois-forez.org/>



Charte 2026-2041
Le Parc évolue
Je m'implique pour son avenir
notre



[Qu'est-ce qu'une charte ?](#)

[Etapas](#)

[Les documents de la révision](#)

[Cartes](#)

[Participer](#)



Accueil

La Charte du Parc Livradois-Forez est en cours de révision en vue d'élaborer un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041.



Vous avez la parole...





Vous avez la parole.

En quoi vous sentez-vous **concerné(e)s par le projet de Charte et le Parc ?**

**Une idée par
post-it**



Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

